

Projet thonier des océans communs (2022-2027)

(Document soumis par le Projet thonier océans communs/ABNJ de la FAO)

1. Contexte

Le Projet « Gestion durable des pêches de thons et conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale » est la prolongation d'un projet antérieur (2014-2019) portant le même nom (« Projet thonier ABNJ »). L'objectif du projet est d'assurer une production de thon responsable, efficace et durable et la conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale face à un environnement en évolution. Ce projet est financé par le GEF, mis en œuvre par la FAO et exécuté par la CTOI par le biais d'une Unité de gestion du projet.

Le Projet thonier des océans communs vise à promouvoir une pêche de thons plus responsable et durable. Il s'attache à garantir la pêche de tous les principaux stocks de thonidés à des niveaux durables et l'amélioration de l'application des mesures de gestion, ainsi qu'à préserver la biodiversité en réduisant les impacts néfastes causés par les pêches de thons sur les écosystèmes marins.

Les prochaines années, le Projet intensifiera les efforts à l'appui de nouvelles réductions des captures de stocks qui font l'objet de surpêche, y compris en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), tout en renforçant la contribution à la conservation de la biodiversité.

Le projet s'articule autour de trois composantes visant à résoudre des questions clés des pêches de thons :

Améliorer la gestion des pêches de thons

- Veiller à ce que tous les principaux stocks de thons soient pêchés à des niveaux durables par la promotion du recours aux stratégies d'exploitation.
- Promouvoir l'approche écosystémique de la gestion des pêches au sein des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGPs).
- Promouvoir des pratiques de pêche durables par des mesures incitatives, telles que de meilleures conditions du marché pour les produits des pêches issus d'une pêche durable.

Lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU)

- Rendre la mise en application des règlements des pêches plus efficace par la formation au suivi, au contrôle et à la surveillance.
- Améliorer l'application des réglementations des pêches en promouvant des outils novateurs, comme le suivi électronique et les systèmes de traçabilité.

Réduire les impacts de la pêche de thons sur l'environnement

- Réduire les prises accessoires par l'amélioration du suivi des captures de requins, de raies, de cétagés et d'oiseaux de mer et la promotion des meilleures pratiques en matière de techniques d'atténuation des prises accessoires et d'engins alternatifs.
- Atténuer les impacts sur l'environnement en préconisant l'adoption de dispositifs de pêche respectueux de l'océan.

2. Succès de la phase I

De 2014 à 2019, en collaboration avec les cinq ORGP thonières et un grand nombre de partenaires, dont des organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé, le Projet thonier océans communs/ABNJ a encouragé des pêches de thons efficaces et durables et la conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. Il a ouvert la voie à une future coopération et au partage de connaissances pour assurer un impact positif et à long terme sur les pêches de thons du monde. Les principales réalisations des différentes composantes du projet ont été les suivantes :

Amélioration de la prise de décision dans la gestion des pêches

Grâce à la contribution du projet, des procédures de gestion ont été adoptées pour six stocks de thons, contre un seul au démarrage du projet.

Faisant suite à l'amélioration de la gestion en général, le nombre des principaux stocks commerciaux de thons (23) faisant l'objet de surpêche a été ramené de 13 en 2013 à 5 en 2019.

Mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (CMM)

L'un des résultats majeurs du projet a été le renforcement des capacités des membres des ORGP pour appliquer pleinement les CMM adoptées, ce qui a été obtenu par :

La formation basée sur la certification afin de créer des plans de carrière pour les professionnels en matière de suivi, contrôle et surveillance, à même de renforcer les administrations nationales et de mettre en place des mécanismes permettant des échanges mondiaux entre les chargés d'application.

La capacité à améliorer le respect des CMM a été renforcée au niveau national par le biais de *missions de soutien à l'application*, qui ont fourni un avis intégré et personnalisé aux pays faisant face à des difficultés d'application.

Le partage des connaissances et la coopération sur l'application entre les responsables des ORGP thonières ont été améliorées grâce à la création d'un *Réseau conformité thon (TCN)*, englobant l'ensemble des cinq ORGP thonières pour échanger des informations visant à soutenir et renforcer la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion.

De nouveaux outils de lutte contre la pêche IUU, favorisant des technologies telles que le Suivi électronique (EM) et développant de nouveaux processus à l'appui de l'amélioration de l'application par les membres des ORGP et la Liste consolidée des navires autorisés (CLAV) –une base de données mondiale en temps réel des navires autorisés à pêcher des thons, destinée à aider les autorités à rechercher, identifier et vérifier les navires de pêche opérant dans leurs eaux.

Un *modèle juridique* a été développé pour aider les pays en développement à transposer les dispositions de l'*Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA)* dans leur législation nationale. Des options de conception de programmes de *documentation des captures* ont également été élaborées afin de s'assurer que l'origine des produits de poissons sur les marchés peut être retracée à tout moment dans la chaîne d'approvisionnement.

Réduction des impacts néfastes de la pêche de thons

Tous les ans, des milliers d'espèces marines, telles que des requins, des tortues marines, des oiseaux de mer et d'autres mammifères marins sont capturés accidentellement et rejetés en tant que prises accessoires indésirables. Afin de réduire les impacts néfastes de la pêche de thons sur ces spécimens, dont certains sont menacés d'extinction, un certain nombre d'initiatives ont été prises au cours du cycle de vie du projet.

Dans le *nord de la mer d'Arabie où la pêche de thons au filet maillant est répandue*, des données ont été collectées par les pêcheurs et ont produit des estimations des captures cibles et non-ciblées. Travailler directement avec l'équipage a également permis de faire appliquer les directives et de dispenser une formation pratique sur la manipulation des espèces non-ciblées. Cela a également permis de tester des méthodes simples, à faible coût, pour utiliser des techniques de pêche au filet maillant moins nocives,

comme le mouillage des filets deux mètres plus bas.

Dans le Pacifique occidental, deux ateliers rassemblant plus de 30 participants de 16 pays, représentant 34 flottilles de pêche, ont estimé la *mortalité de quatre espèces de tortues marines menacées*, et ont étudié les moyens de réduire les probabilités que les tortues soient blessées ou tuées par les activités de pêche. Cela a donné lieu à des mesures de gestion révisées propres à réduire la menace qui pèse sur les tortues marines, et devrait réduire les interactions avec les tortues marines dans les pêches de thons de 12 pour cent, en moyenne, dans les pêcheries palangrières de l'océan Pacifique central et occidental.

Le projet est également parvenu à réaliser de *nouvelles évaluations de l'état de quatre populations de requins de l'ensemble du Pacifique*, mobilisant de nouveaux partenaires et accords de partage des données, donnant lieu à des propositions de mesures de gestion des deux parts de l'océan Pacifique.

Le projet a soutenu treize ateliers et formations en mer et aux ports avec plus de 270 participants en vue de *réduire la mortalité des oiseaux de mer induite par les opérations de pêche de thons* et la première évaluation mondiale de prises accessoires d'oiseaux de mer a été réalisée.

Favoriser des matériaux respectueux de l'environnement

Les dispositifs de concentration de poissons (DCP) sont souvent utilisés pour optimiser les captures. Malheureusement, cette méthode augmente aussi la probabilité de capturer des espèces non-ciblées et des thons sous-taille étant donné qu'ils se concentrent autour ou sont maillés dans les structures. Le projet a aussi favorisé l'adoption de DCP plus respectueux des océans en organisant en partenariat avec le secteur privé *plus de 90 ateliers pour les capitaines*, rassemblant 2 500 participants dans plus de 22 pays. Les ateliers ont été tenus pour informer et consulter les capitaines, les patrons de pêche et les équipages en ce qui concerne *les moyens de réduire les prises accessoires tout en étudiant également l'utilisation de matériaux biodégradables dans la fabrication des DCP*.

Dans le même temps, des *directives développées sur les DCP non-maillants* ont été adoptées avec succès par toutes les ORGP thonières.

3. Activités faisant intervenir l'ICCAT au cours de la phase I

Au cours de la première phase, le projet a soutenu plusieurs activités qui ont fait intervenir le Secrétariat de l'ICCAT ou les CPC de l'ICCAT.

3.1 Activités menées par le Secrétariat de l'ICCAT

Soutien au développement du Système de déclaration en ligne des pêcheries (FORS)

Le projet a soutenu le développement d'un prototype de *Système de déclaration en ligne des pêcheries (FORS)* pour les CPC de l'ICCAT, qui devrait améliorer la déclaration en temps opportun, la qualité des données et faciliter l'évaluation de l'application au sein de l'ICCAT.

Ateliers conjoints des ORGP thonières sur des questions liées à plusieurs océans incluant :

La Réunion du Groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les prises accessoires, organisée par l'ICCAT, a eu lieu à Porto, au Portugal, du 16 au 18 décembre 2019. Une réunion conjointe des ORGP thonières, sur trois jours, consacrée à la mise en œuvre de l'EBFM, s'est déroulée au siège de la FAO à Rome du 12 au 16 décembre 2016. À l'initiative de l'ICCAT, cette réunion conjointe a rassemblé des scientifiques des cinq ORGP thonières et des experts nationaux en vue d'engager un dialogue permanent entre les ORGP thonières sur des défis communs et d'identifier les étapes et domaines potentiels pour renforcer la mise en œuvre de l'EBFM.

La Réunion du Groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les DCP s'est tenue à Madrid du 19 au 21 avril 2017. Cette réunion, qui rassemblait des membres et des parties prenantes de l'ICCAT, de la CTOI et de l'IATTC, visait à favoriser les discussions sur les questions pertinentes relatives à la gestion et la pêche de thonidés tropicaux sur DCP d'un point de vue de l'ensemble des océans.

Soutien aux réunions du Groupe d'experts en inspection au port de l'ICCAT pour le renforcement des capacités et l'assistance

- Réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance, du 9 au 10 octobre 2017, à Madrid, Espagne.
- Réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance, du 18 au 19 septembre 2018, à Madrid, Espagne.

3.2 Activités dont ont bénéficié les CPC de l'ICCAT

L'atelier sur la gestion des thons organisé par le WWF pour les pays membres de l'ICCAT, du 30 au 31 août 2016, à Accra, au Ghana pour familiariser davantage les fonctionnaires des États en développement aux principes des stratégies de gestion, aux méthodes pour la MSE, en plaçant l'accent sur les connaissances nécessaires pour que les fonctionnaires participent efficacement au processus.

Essai pilote des systèmes de suivi électronique (EMS) pour les senneurs thoniers au Ghana en vue de tester les meilleurs moyens d'intégrer la technologie de suivi électronique dans la boîte à outils de MCS disponible.

Travaux visant à atténuer l'impact des pêches de thons sur les oiseaux de mer, organisation de treize ateliers et de formations en mer et aux ports avec plus de 270 participants afin de réduire la mortalité des oiseaux de mer induite par les opérations de pêche de thons, y compris dans des CPC de l'ICCAT (Namibie, Chine (R.P.), Afrique du sud, Brésil, Corée (Rép.)).

Ateliers des capitaines de senneurs faisant intervenir des flottilles de CPC de l'ICCAT.

4. Activités faisant intervenir l'ICCAT au cours de la phase actuelle

4.1 Activités menées par le Secrétariat de l'ICCAT

Au cours de la phase actuelle (2022-27) du Projet thonier des océans communs, plusieurs activités seront menées à bien par le Secrétariat de l'ICCAT.

Renforcement des capacités en lien avec l'application - visant à améliorer l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, y compris mais sans s'y limiter l'inspection au port (c.-à-d. la mise en œuvre du PSMA et les CMM relatives aux PSM de l'ICCAT).

Amélioration des systèmes de déclaration en ligne - cette activité améliorera le Système intégré de gestion en ligne (IOMS) de l'ICCAT par le biais du développement d'extensions pour l'interopérabilité automatique des données afin que les ORGPt diffusent les informations au public.

Harmonisation technique parmi les ORGPt - organisation de trois groupes de travail conjoints des ORGPt sur des thèmes d'intérêt commun aux ORGPt (par ex. DCP, MSE, EAFM, changement climatique, etc.).

Tests d'indicateurs et de politiques de gestion basés sur les écosystèmes - réaliser des études de simulation utilisant l'EcoTest (tests d'indicateurs et de politiques de gestion basés sur les écosystèmes) qui établissent un ensemble d'hypothèses crédibles sur les écosystèmes, y compris le comportement des flottilles et des prises accessoires pour déterminer dans quels cas les indicateurs et les politiques de gestion pourraient être considérés fiables.

4.2 Activités dont bénéficieront les CPC de l'ICCAT

La phase actuelle comporte, en outre, plusieurs activités d'envergure mondiale, incluant la région de l'océan Atlantique.

1. Conservation International, en collaboration avec la Communauté du Pacifique (PC) et Mercator Oceans International, *modélisera les effets du changement climatique sur la répartition des thons dans l'océan Atlantique et l'océan Indien.*

2. Poursuite du soutien au *Réseau conformité thon* à travers le Réseau international MCS, qui rassemble des chargés d'application des cinq ORGP thonières, afin d'étudier les processus de suivi de l'application dans les ORGP thonières et non-thonières pour identifier les moteurs des taux d'application et les mesures visant à améliorer l'application.
3. L'Ocean Foundation soutiendra le *renforcement des capacités en matière de stratégies d'exploitation/évaluation de la stratégie de gestion* au sein des ORGP thonières par le biais d'un soutien technique, le développement de cours d'apprentissage en ligne et des outils interactifs, la tenue de webinaires trimestriels et l'élaboration de supports d'informations d'appui.
4. L'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) poursuivra ses efforts envers *l'atténuation des prises accessoires* tels que : a) développer et promouvoir des DCP biodégradables/non-maillants ; b) organiser des ateliers pour les capitaines afin d'adopter les meilleures pratiques ; c) développer une technologie acoustique ; et d) élaborer et diffuser un document d'orientation pour la gestion holistique des prises accessoires tenant compte de l'impact des différents engins de pêche.
5. World Wildlife Fund (US) développera et fera la promotion d'un *guide de formation/boîte à outils pour surmonter les obstacles techniques et financiers* dans les pays en développement pour la mise en œuvre du *suivi électronique* dans les pêches de thons.
6. L'Organisme des pêches du Forum du Pacifique (FFA) mettra au point un *Certificat IV Programme de qualification dans le domaine de l'exécution et l'application dans les pêches pour les chargés de MCS* en plaçant l'accent sur l'océan Atlantique et/ou l'océan Indien. Cela inclura l'identification d'institutions pédagogiques pour l'accréditation et d'éventuels partenaires de développement pour la réalisation.
7. Les activités menées par la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) ciblant les CPC de la CTOI qui sont également membres de la CCSBT (Australie, Union européenne, Indonésie, Japon, Corée (Rép.), Afrique du sud) pour l'éducation et la sensibilisation et le renforcement des capacités pour le suivi et la mise en œuvre *des mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer*, ainsi qu'une actualisation de *l'évaluation des risques mondiaux pour les oiseaux de mer* de 2016.